SOC.

Avoid at Concell direct at a la Cour de Cacadion 103, faus Coint-Homore 75001 Fills 7507

PRUD'HOMMES

N.R

COUR DE CASSATION

Audience publique du 22 octobre 2008

Rejet

Mme MAZARS, conseiller doyen faisant fonction de président

Pourvoi nº P 07-43,740

Arrêt nº 1670 F-D

REPUBLIQUE FRANCAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LA COUR DE CASSATION, CHAMBRE SOCIALE, a rendu l'arrêt suivant :

Statuant sur le pourvoi formé par la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), établissement commercial trains, dont le siège est 80 avenue de la Boisse, 73000 Chambéry,

contre le jugement rendu le 3 mai 2007 par le conseil de prud'hommes de Chambéry (section commerce), dans le litige l'opposant :

1º/ à Mme Corinne Alcaraz, domiciliée 12 clos des Bleuets, 74940 Annecy-le-Vieux,

2°/ à Mme Christine Baud, domiciliée 78 rue de la Fruitière, 01350 Anglefort,

3°/ à M. Marc Beliot, domicilié 141 rue de Stalingrad, 38000

4°/ à M. Yves Bey, domicilié chemin du Calvaire, 38350 La Mure,

5°/ à M. Eric Bof, domicilié 418 route de Barby, 73190 Challes-les-Eaux,

6°/ à M. Halim Boumelita, domicilié 109 allée E. et J. Rostand, 73100 Aix-les-Bains,

7°/ à M. Gilles Bracq, domicilié 126 quai de la Rize, 73000 Chambéry,

8% à M. Yves Breton, domicilié 5 square des Dralis, 73000 Bassens,

9°/ à M. Serge Brouart, domicilié 380 avenue J.M. Michellier, 73290 La Motte-Servolex

10°/ à Mme Brigitte Caillet, domicitée Le Carnavet, 73250 Saint-Jean-de-la-Porte,

11% à Mme Delphine Casteran, domiciliée 8 boulevard Decouz, 74000 Annecy,

12°/ à M. Gilbert Cathelin, domicilé Langefan, 73310 Motz,

13°/ à Mme Dominique Cerbera, domicilié 12 rue Françia, 69100 Villeurbanne,

14°7 à M. David Chevillotte, domicilié 16 rue Fernand Léger, 38400 Saint-Martin-d'Hères,

15°/ à M. Pascal Claraz, domicilié 475 chemin sous Bois, 73100 Tresserve,

16º/ à M. Francis Colin, domicilié Le Fayard, 38210 Montaud,

17°/ à M. Jean-Marie Corcoy, domicilié 205 lotissement Les Jardins de la Buisse, 38500 La Buisse,

18°/ à M. Frédéric Choquet, domicilié 68 avenue du Vercors, 38170 Seyssinet,

19°/ à M. Medhi Choual, domicilié 28 rue Montaigne, 42000 Saint-Etienne,

20°/ à M. Dominique Crequi, domicilié Le Peuil, chalet n° 41, 38250 Corrençon-en-Vercors,

21º/ à Mme Claudine Curtil, domiciliée route du Col de l'Epine, 73470 Novalaise,

22°/ à M. Claude Cuvelier, domicilié 22 rue des Charmettes, 01000 Bourg-en-Bresse,

23°/ à Mme Rachel Dabout, domiciliée 193 rue Marc Seguin, 73000 Chambéry,

24°/ à Mme Laetitia Dagues, domiciliée Le Villard, 73800 Chignin,

25% à M. Vincent Davi, domicilié 13 rue Joseph Bertoin, 38600 Fontaine,

26°/ à M. Michel David, domicillé chez Mme Laurence Crechard, 326 route de Loisinges, 74930 Pers-Jussy,

27°/ à M. Nicolas Debernardi, domicilé Le Viviers, 73600

28°/ à Mme Nadine Degardin, domiciliée Le Sapet, 73390 Betton-Bettonet,

29°/ à M. Gilles Degeneve, domicilié 9 rue du Square, 74960 Cran-Gevrier,

30°/à M. Jean Demarchi, domicilié 69 rue des Exertiers, 73420 Méry,

31°/ à M. Francis Devilliers, domicilié 80 rue de la Boisse, 73000 Chambéry,

32°/ à M. Marc Dherbeys, domicilié 240 rue du Margeriaz, 73230 Saint-Alban-Leysse,

33% à M. Thierry Domingo, domicilié 1 avenue Bouvard, 74000 Annecy,

34°/à M. Jean-Louis Donneve, domicilié place de l'Europe, Les Belledonnes A, 73250 Saint-Pierre-d'Albigny, 35°/ à M. Pascal Ducret, domicilié Collège Henri Dunant, Vers l'Isle, 01350 Culoz,

36°/ à Mme Pascale Duraffourg, domiciliée 484 avenue d'Annecy, 73000 Chambéry,

37°/ à M. Patrick Emery, domicilié 50 B rue des Martyrs, 38000 Grenoble,

38°/ à M. Loïc Etienne, domicilié 5 rue de l'Ovalie, 38360 Sassenage,

39°/ à M. Raymond Ferrari, domicilié Chef Lieu, 73410 Saint-Girod,

40°/ à M. Gilles Fluttaz, domicilié Les Charbonniers, 73190 Apremont,

41°/ à Mme Nelly Folot, domiciliée 198 Cours de la Libération, 38000 Grenoble,

42°/ à M. Michel Fontaine, domicilié 2 route de la Grotte, 74890 Bons-en-Chablais,

43°/ à M. Alain Foudral, domicilié Villard Bozon, 38570 Goncelin,

44°/ à M. Jean-Charles Francony, domicilié Pré Roux, 73190 Apremont,

 $45^{\rm o}/$ à M. Patrick Gallardo, domicilié chemin de la Montaz, 73250 Saint-Pierre-d'Albigny,

46°/ à M. Philippe Gallois, domicilié 25 chemin de la Fidière, 73420 Viviers-du-Lac,

47°/ à M. Georges Gaude, domicilié 4 rue de la Concorde, 73230 Saint-Alban-Leysse,

48°/ à M. Dominique Gautheron, domicilié 313 chemin de la Cassine, 73000 Chambéry,

49°/ à Mme Catherine Genevier, domiciliée 12 rue Stendhal, 38380 Saint-Laurent-du-Pont,

50°/ à M. Jean-Pierre Gentina, domicilié 10 boulevard Gambetta, 73000 Chambéry,

51°/ à Mme Claudie Germe, domiciliée 126 quai de la Rize, 73000 Chambéry,

52°/ à M. Patrick Girard, domicilié 43 chemin de l'Allemande, 73100 Tresserve,

53°/ à M. Bruno Girard, domicilié 493 quai des Allobroges, 73000 Chambéry,

54º/ à M. Jean-Pierre Girollet, domicilié 60 avenue du Comte Vert, 73000 Chambéry,

55% à M. Jacques Grange, domicilié 171 chemin de l'Angolet, 73100 Mouxy,

56°/ à M. Daniel Gueneguan, domicilié 5 rue de la Banque, 73000 Chambéry,

57°/ à M. Serge Guillemat, domicilié Maraville II, 73800 Les Marches,

58% à M. Jean-Marc Hodebourg, domicilié 50 rue de Stalingrad, 38000 Grenoble,

59°/ à M. Jean-Michel Husson, domicilié 391 avenue Georges Clemenceau, résidence Le Clemenceau, 73000 Chambéry,

60% à M. Jérôme Impérato, domicilié 38 rue du Vercors, 38000 Grenoble,

61% à M. Daniel Jacquelin, domicilié Hameau de Pau, 73250 Saint-Pierre-d'Albigny,

62°/ à M. Dominique Jacquemin, domicilié 54 place Blanc Jolicoeur, 38490 Aoste,

63°/ à M. Dominique Jakudowski, domicilié 231 rue de la Maladière, 73870 Saint-Julien-Mont-Denis,

64°/ à Mme Laurence Kammerer, domiciliée 330 rue du Margeriaz, 73230 Saint-Alban-Leysse,

65°/ à M. Pascal Laroussinie, domicilié 89 avenue de Genève, 74000 Annecy,

66°/ à M. Yves Lavieville, domicilié 50 B rue des Martyrs, 38000 Grenoble,

67% à M. Bruno Liguigli, domicilié 166 impasse Amédée Daille, 73000 Chambéry,

68°/ à M. Eric Lizon-A-Lugrin, domicilié 1 passage du Bocage, 74940 Annecy-le-Vieux,

69°7 à M. Jean Malepszac, domicillé 1537 rue Ambroise Carrier, 38590 Sillans,

70°/ à M. Roger Manuse, domicilié 10 passage Gambetta, 73000 Chambéry,

71°/ à M. Marino Mariani, domicilié 96 rue des Bissières, 73000 Chambéry,

72°/ à M. José Jean Martin, domicilié Saint-Thibaud de Couz, 73160 Cognin,

73°/ à M. Jean-Luc Mass, domicilié 3 rue du Bief, 74100

74°/à M. Santino Mazza, domicilié Le Poteau, 73170 Jongieux,

75% à Mme Nicole Million-Brodaz, domiciliée Chef Lieu, 73170 Billième,

76°/ à M. Patrick Moland, domicilié 15 avenue Ambroise Croizat, 38600 Fontaine,

77°/ à Mme Nathalie Monin, domiciliée route du Col de l'Epine, 73470 Novalaise,

78º/ à M. Jean-Claude Monterrat, domicilié Maison Constant Granger, 74340 Samoëns,

79º/ à M. Stéphane Morganti, domicilié 2 square Jules Gauthier, 73000 Chambéry, 80°/ à M. Rodolphe Mudry, domicilié 74 impasse Maurice Chevalier, 73290 La Motte-Servolex

81°/ à Mme Christelle Muller, domiciliée La Plattière, 73470 Novalaise,

82°/ à M. Samuel Muller, domicilié La Plattière, 73470 Novalaise,

83°/ à M. Joseph Munoz, domicilié 4 rue des Peupliers, 73490 La Ravoire,

84°/ à M. Jean-François Pacault, domicilié 89 rue Henri Long, 73000 Chambéry,

85°/ à M. Jean-Claude Paret-Metaz, domicilié 92 chemin du Rocher, 73100 Mouxy,

86°/ à M. José Pauchet, domicilié 401 chemin des Fougères, 73000 Sonnaz,

87% à M. Gilles Pellat-Finet, domicilié 7 avenue Jules David, 38160 Saint-Marcellin,

88°/ à Mme Fabienne Picchiottino, domiciliée 3 rue Paul Yvan Lagarde, 73200 Albertville,

89°/ à M. Grégory Poncin, domicilié 31 avenue Jean Jaurès, 73000 Chambéry,

90°/ à Mme Betty Puech, domiciliée 8 hameau de la Lauzière, 73250 Saint-Pierre-d'Albigny,

91% à M. Diego Puentedura, domicilié 48 rue des Martyrs, 38000 Grenoble,

92°/ à M. Marc Puxeddu, domicilié 2 square Dralis, 73000 Bassens,

93°/ à M. Patrick Rindel, domicilié 3 bis rue André Gide, 74000 Annecy,

94°/ à M. Gilles Rissetto, domicilié 18 rue Léandre Vaillat, 74000 Annecy,

95°/ à M. Dante Rosini, domicilié 76 quai Bayard, 73000 Chambéry,

.96°/ à M. Claude Rozand, domicilié 8 rue des Allobroges, 38180 Seyssins,

97°/ à Mme Muriel Ruiz, domiciliée 292 chemin de la Cassine, 73000 Chambéry,

98°/ à M. Thierry Ruiz, domicilié 292 chemin de la Cassine, 73000 Chambéry,

99% à M. Chadi Saad-Omar, domicilié 96 avenue de la Bruyère, 38100 Grenoble,

100°/à M. Christian Sacchi, domicilié 298 rue Saint-Sébastien, 73500 Avrieux,

101°/ à Mme Fabienne Sacchi, domiciliée 298 rue Saint-Sébastien, 73500 Avrieux,

102% à M. Azzedine Saidi, domicilié 391 avenue Georges Clemenceau, 73000 Chambéry,

103' à M. Patrick Saillan, domicilié 62 rue du docteur Blain, 73290 La Motte-Servolex,

104°/ à M. Frédéric Scipilliti, domicilié 4 rue de la Grenière, 38180 Seyssins,

105% à Mme Karine Scipilliti, domiciliée 55 rue Guynemer, 38100 Grenoble,

106% à Mme Sandrine Signat, domiciliée chemin du Moulin, 73190 Curienne,

107% à M. Frédéric Signat, domicilié chemin du Moulin, 73190 Curienne,

108% à M. Belkacem Silakkal, domicilié 10 rue de Provence, 38130 Echirolles,

109% à M. Bruno Tasse, domicilié 1041 avenue de Lyon, 73000 Chambéry,

110º/ à M. Dominique Tassier, domicilié rue du Pont, 38220 Saint-Pierre-de-Mesage,

111% à M. Michel Thibaud, domicilié 7 rue Favre, 73000 Chambéry,

112% à M. Yann Thill, domicilié 17 rue des Fleurs, 73000 Chambéry,

113°/à M. Thierry Thuissard , domicilié lotissement Le Granier, 73800 Francin,

114% à M. Stéphane Tissot, domicilié 38 avenue de Mérande, 73000 Chambéry,

115°/ à M. Jean-Marc Tonda, domicilié 45 route des Vignes, 38630 Veyrins-Thuellin,

116º/ à M. Roland Tracq, domicilié 302 rue du Bon Pasteur, 73000 Chambéry,

117% à M. Laurent Tronchon, domicilié 76 rue des Champs, 73000 Chambéry,

118º/ à M. Pascal Truffet, domicilié 245 rue Pierre et Marie Curie, bâtiment Victor Hugo, 73290 La Motte-Servolex,

1197 à M. Angelo Veltri, domicilié 9 bis rue Emest Grangeat, 73000 Jacob-Bellecombette,

120% à M. Philippe Verdun, domicilié 98 rue de la Revenaz, 73000 Chambéry,

1219 à M. Pascal Veuillet, domicilié 33 avenue des Follaz, Bissy, 73000 Chambéry,

122% à M. Michel Vignoud, domicilié 12 rue du Tougaya, 65100 Ade,

123% à M. Didier Vite, domicilié 55 rue de la Roche du Guet, 73800 Arbin,

124% à M. Lionel Zinni, domicilié 10 rue Pasteur, 73180

125°/ à M. Lionel Zuccolotto, domicilié 146 rue de l'Avenir, 73230 Saint-Alban-Leysse,

126°/ à M. Patrick Weiss, domicilié 313 chemin de la Cassine, 73000 Chambéry,

défendeurs à la cassation ;

Vu la communication faite au procureur général ;

LA COUR, en l'audience publique du 17 septembre 2008, où étaient présents : Mme Mazars, conseiller doyen faisant fonction de président, M. Chollet, conseiller rapporteur, Mme Fossaert, conseiller, Mmes Bodard-Hermant, Sommé, conseillers référendaires, M. Cavarroc, avocat général, Mme Bringard, greffier de chambre;

Sur le rapport de M. Chollet, conseiller, les observations de Me de Nervo, avocat de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Sur le moyen unique :

Attendu, selon le jugement attaqué (conseil de prud'hommes de Chambéry, 3 mai 2007), qu'à la suite de l'agression, le 28 mars 2005, de contrôleurs, cent vingt-six agents de la SNCF, indiquant exercer leur droit de retrait, ont refusé de prendre leur service les 29 et 30 mars 2005 ; que la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) a procédé à une retenue sur le salaire de ces agents ;

Attendu que l'employeur fait grief à l'arrêt de l'avoir condamné à payer à chaque agent une somme à titre de rappel de salaire, alors, selon le moyen, que le droit de se retirer d'une situation de travail sans retenue de salaire ne se justifie qu'à la condition que les salariés aient un motif raisonnable de penser que la situation de travail présentait un danger grave et imminent; que le conseil de prud'hommes, qui s'est borné à relever que les trois agresseurs du 28 mars 2005, qui n'avaient pas été interpellés les 29 et 30 mars, présentaient un danger pouvant laisser craindre pour la sécurité des agents en service sur toute la région, n'a pas caractérisé l'existence d'un motif raisonnable pour les salariés de croire à l'existence d'un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé, et n'a pas justifié sa décision au regard de l'article L. 231-8-1 du code du travail;

Mais attendu qu'appréciant souverainement les éléments de fait et de preuve qui lui étaient soumis, le conseil de prud'hommes a estimé que les agents avaient un motif raisonnable de penser que la situation dans

11

1670

laquelle ils se trouvaient à la suite de l'agression de leurs collègues de travail présentait un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé ; que le moyen n'est pas fondé ;

PAR CES MOTIFS:

REJETTE le pourvoi ;

Condamne la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) aux dépens ;

Ainsi fait et jugé par la Cour de cassation, chambre sociale, et prononcé par le président en son audience publique du vingt-deux octobre deux mille huit.